



Ouverture des discussions pour un nouvel accord d'intéressement local Renault Le Mans

Mardi 14 mai 2024 s'est tenue la 1^{ère} réunion de discussion (plutôt que de négociation) en vue d'un nouvel accord d'intéressement lié aux résultats de notre établissement.

Si nouvel accord il y a, précisons que celui-ci s'appliquera pour les années 2024-2025.

Pour rappel, dans le dernier accord d'intéressement local usine ce sont les résultats obtenus par rapport à 10 critères qui permettaient d'obtenir des points (valeur du point = 1€).

En 2023 cet accord local (signé par la CGT) a permis d'obtenir 1320€ bruts par salarié pour un présentisme à 100%.

Pour le nouvel accord soumis à discussion, la direction de notre établissement propose de passer de 10 à 12 critères.

Ces critères seraient les suivants :

- ⇒ Le Ranking « classement qualité »
- ⇒ Le respect du budget
- ⇒ Le rendement opérationnel des installations
- ⇒ Le taux de réalisation du PMA (Plan de Maintenance Autonome)
- ⇒ Le taux de présentisme du personnel
- ⇒ Le respect des 10 MR
- ⇒ Le développement de la Polyvalence ILU
- ⇒ Le Nombre d'accidents FR2
- ⇒ La réalisation du 5S
- ⇒ La réalisation du tri des déchets
- ⇒ La réduction des consommations d'Energies

Réclamations et propositions formulées par la CGT :

- ✓ **Demande de revalorisation de la valeur du point à 1,50€** (toutes les organisations syndicales autour de la table réclament une revalorisation, lors de cette 1^{ère} réunion seule la CGT a avancé une valeur du point attendue).
- ✓ **Demande d'une avance de 600€ en juillet et d'une autre avance en septembre.** A la demande des salariés, ces avances sont un coup de pouce à la fois pour les vacances d'été et pour payer les factures de septembre !
- ✓ **Demande d'un indicateur de suivi des visites médicales obligatoires :** salarié visant à constater l'absence de retard pris dans les visites médicales périodiques.
- ✓ **Demande du suivi d'un indicateur rédaction des FOS en mode dégradé** à partir du nombre de postes pouvant possiblement être engagés avec ce mode. 1 poste en mode dégradé = 1 FOS mode dégradé.
- ✓ **Demande de suivi d'un indicateur concernant le reclassement des salariés PAR** (personnel avec restriction d'aptitudes).
- ✓ **Demande de suivi d'un indicateur de formation aux risques professionnels** pour chaque poste de production et de logistique.
- ✗ **Demande de la suppression de l'indicateur « loupés ».** Si nous sommes complètement d'accord pour éviter au maximum les « loupés » en fabrication, nous ne sommes pas certains que la direction donne suffisamment les moyens aux salariés de pouvoir les éviter !
- ✗ **Demande de la suppression de l'indicateur FR2 qui culpabilise les salariés accidentés** de faire baisser le niveau de la prime intéressement et encourage à la non-déclaration des accidents de travail.

A l'issue de cette 1^{ère} réunion, la direction a pris en note les demandes de chaque organisation syndicale. Lors de la 2^{ème} réunion qui se tiendra le 31 mai 2024, celle-ci répondra favorablement ou non à ces demandes et avancera ses propositions.

Si d'ici cette 2^{ème} réunion vous avez des remarques ou des propositions à nous faire parvenir concernant ce futur accord d'intéressement local, n'hésitez pas à en parler aux délégués CGT les plus proches de vous ou à nous les adresser par mail à cgtrenault72@wanadoo.fr